

Sillery, le 11 juin 2002

À l'attention des développeurs de logiciels - Application médecine

## Fichiers valideurs

### Modification n° 29 à l'Accord-cadre des médecins spécialistes

Nous désirons vous aviser que de nouveaux fichiers valideurs ont été produits afin de tenir compte des changements requis par la mise en application de la Modification n° 29 à l'Accord-cadre des médecins spécialistes.

Vous trouverez en annexe une copie du projet de [communiqué](#) que nous adressons aux médecins spécialistes.

Les principaux changements de cette modification sont l'ajout de nouveaux codes d'actes de forfaits de garde en disponibilité introduits à certaines lettres d'entente, le remplacement de codes de visites en dialyse et l'ajout de codes d'actes diagnostiques et thérapeutiques. La rémunération mixte (annexe 38) fait aussi l'objet de changements.

Notez que les fichiers valideurs seront disponibles en télécommunication et dans le site Internet de la Régie à compter d'aujourd'hui.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Roger Gagnon au numéro (418) 682-5127 poste 4626.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

p. j. Projet de [communiqué](#)